



Paris, le 7 avril 2020

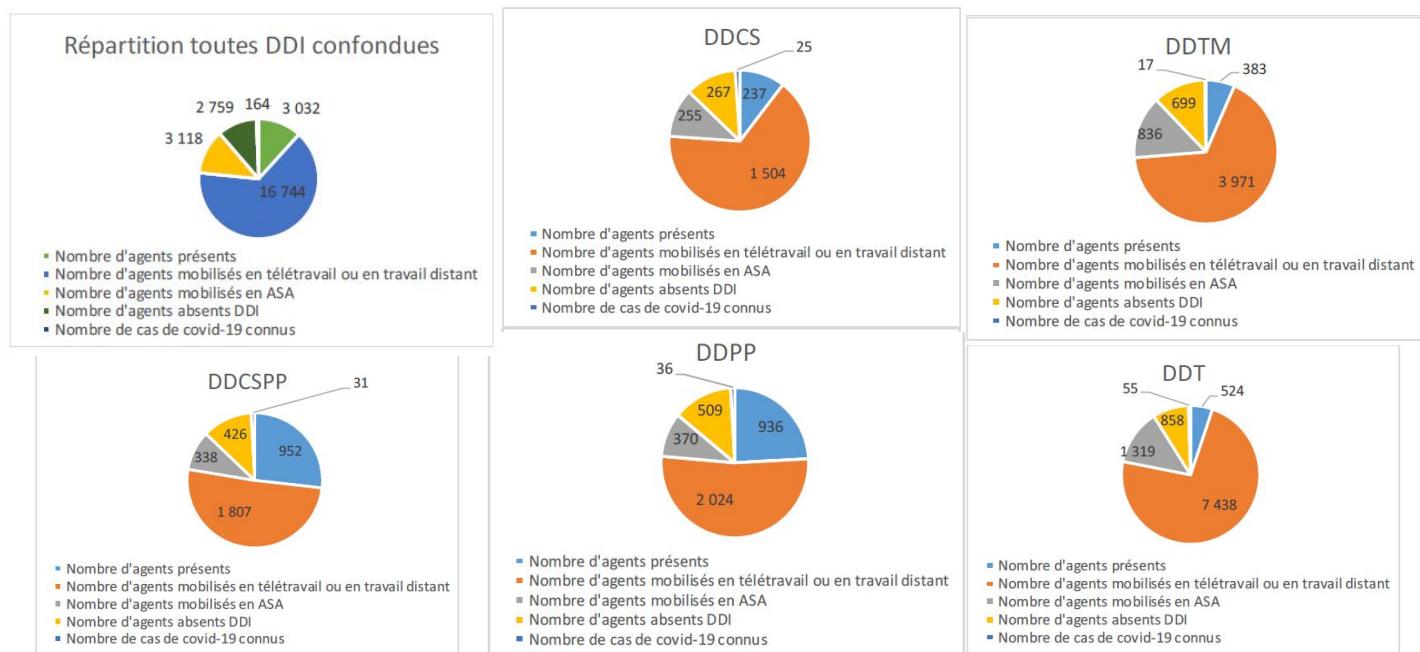
Flash-inFO

Spécial coronavirus : Crise cherche encore pilote en DDI

Suite à la réunion du CHSCT des DDI dont les organisations syndicales avaient obtenu la réunion exceptionnelle le 18 mars dernier (retrouvez notre compte-rendu [ICI](#)), FO a dû maintenir la pression sur l'administration centrale du ministère de l'Intérieur et le président du CHSCT (le directeur des services administratifs et financiers de Matignon) pour obtenir quelques éléments sur la situation des agents des DDI. Il faut dire que les ministères se déclaraient dans l'incapacité de le faire...

Mais nous sommes encore bien loin de disposer des éléments nécessaires permettant de juger que l'employeur État en DDI assume bien ses responsabilités.

Les points saillants issus des premières données statistiques de la situation des agents (situation au 2 avril consultable [ICI](#)), sur un panel de 95 % des DDI ayant répondu (25 653 agents) :



La majeure partie des agents est mobilisée (89 % des effectifs), soit en télétravail (65 % des effectifs), soit en ASA (12 %), soit en présentiel (12 %). Les agents absents représentent 11 % des effectifs et 0,6 % des effectifs sont des agents présentant des cas de COVID19 avérés. FO pointe et s'inquiète de l'augmentation d'un point de la proportion d'agents en présentiel en une semaine (12 %).

Votre direction s'écarte notamment de ces moyennes (en particulier en matière de présentiel) ? C'est peut-être que celle-ci a mal compris le principe de limitation des risques pour les agents !

Votre direction est concernée par un cas de Covid-19 ?

Retrouvez les obligations de l'administration [ICI](#).

Et maintenant, FO enfonce le clou !

Afin d'obtenir l'ensemble des informations nous permettant de vous défendre, FO a adressé le message ci-dessous au président du CHSCT des DDI.

« Nous prenons acte de votre point réalisé cette fin mars sur les positionnements administratifs des agents de DDI et avons bien noté que vous comptez nous tenir informés de manière hebdomadaire.

Toutefois, nous nous permettons de vous demander de compléter ce point en détaillant les origines ministérielles des agents, et en précisant les raisons expliquant les absences de remontées (impossibilités ? quels services ?).

Nous précisons par ailleurs que nous maintenons notre demande d'un CHCST des DDI en audio-conférence afin de faire le point sur tous les autres items sur lesquels nous attendons un retour de votre part ou les consignes s'y rapportant. Je vous les rappelle ci-dessous avec, en gras, les précisions complémentaires attendues :

- les PCA existants et présentés en CHSCT,*
- à défaut, le retour des consignes mises en application par les services suite à la circulaire DDI du 17/03,*
- les cas de contamination connus à ce jour dans nos services, et quels services concernés ?*
- un état des stocks de masques des DDI et leur utilisation ou réquisition prévue,*
- point sur la gestion des contrats de vacation (recrutements, prolongation...),*
- quels dispositifs déployés pour les agents de DDI dont la présence est requise : masques, gels hydroalcooliques, lingettes... (y compris pour les agents Berkani chargés du nettoyage),*
- point sur les modalités mises en œuvre pour le ménage des locaux et véhicules de services le cas échéant...*

De plus, nous tenons à vous préciser que ce RDV exceptionnel que nous demandons permettrait également d'échanger avec vous sur le suivi sanitaire de nos services et les conditions de travail de nos agents que nous constatons, disons-le, très disparates sur notre territoire, notamment en matière de :

- Réunions des instances locales et plus particulièrement les CHCST de chacun des services ; quelle effectivité ? quels moyens à disposition des services ?*
- les consignes relatives aux campagnes d'entretiens professionnels qui sont des RDV individuels importants et qui doivent être conduits de manière sérieuse et en accord avec les agents sur les modalités. Nous souhaitons connaître les consignes claires passées au sein des services en précisant que les propositions d'entretiens pro dématérialisés ne semblent pas décentes en cette période. C'est un moment privilégié pour l'agent et cela doit le rester. L'agent doit pour cela garder la maîtrise des modalités des échanges.*
- les modalités de télétravail : des rappels seraient intéressants à faire auprès des services, notamment sur le respect des règles d'exercice de ce télétravail de masse, exceptionnel, qui ne doit pas déboucher sur des dérives, notamment en matière de non-respect du droit à la déconnexion; une harmonisation des pratiques des services pour que chacun puisse effectuer au mieux ses missions. Les services doivent également reconnaître le télétravail "dégradé" au regard du manque de matériel et des conditions exceptionnelles dans lequel il s'exerce pour tous. Aucune pression supplémentaire quelque ordre que ce soit ne doit intervenir.*

Le non-respect de la situation exceptionnelle par certaines structures est une nouvelle fois à remettre en question. Dans certaines structures, la situation exceptionnelle n'a pas été prise en compte, laissant des collègues totalement livrés à eux même et ne sachant trop que faire. La hiérarchie est totalement absente. Mais la DGAFP brandit et diffuse les fiches sanctions !

- Accès aux formations : il existe de courtes formations en e-learning pour les télétravailleurs et les managers, adaptées à la situation particulière que nous traversons ; il serait intéressant de les porter à la connaissance et à la disposition des agents et des services.

- Moyens techniques: les réseaux informatiques saturent et les connexions sont capricieuses voire inexistantes dans certains endroits. Plus on avance dans la crise, plus le réseau devient inaccessible ! Et ce n'est pas faute d'avoir alerté sur le manque de fluidité du réseau interministériel depuis sa mise en place.

- Quelles modalités sont mises en œuvre par les services pour maintenir le contact avec leurs agents, quelles que soient leurs situations ?

- Utilisation du matériel personnel et travail à domicile : comment prendre en considération les frais générés par l'utilisation des forfaits et matériels personnels (téléphonie, internet, consommables...) ou encore comment sera pris en considération les accidents à domicile dans le cadre du télétravail ?

Par ailleurs, nous ne pouvons oublier d'évoquer les risques psycho-sociaux liés à l'isolement d'une part en cette période de confinement, et à la pression psychologique exercée sur les agents, notamment sur les délais de réponse ou véritable flicage organisé par certains chefs de service, d'autre part (questions qui renvoient en partie aux modalités d'exercice du télétravail évoqué plus haut). Qu'en est-il de la mobilisation des médecins de prévention et des assistances sociales dans les DDI ? Et qu'est-il mis en place en leur absence ?

En effet, certains ministères proposent des accompagnements ou aides psychologiques dédiés et adressent les news letters aux agents toutes les semaines avec des informations pratiques : Qu'en est-il pour les agents de DDI dont il est clairement précisé qu'ils dépendent de la DMAT du MI ?

Et comme ces phases d'isolement et de confinement peuvent être propices à toutes sortes de situations hors du commun, nous ne pouvons nous empêcher d'évoquer également la question des risques de violences conjugales ou de maltraitance infantile qui sont accusés. Là encore, quels dispositifs peuvent être mis en œuvre pour les personnes victimes ou fragilisées ?

Autre situation sensible : quid de l'accompagnement des collègues atteints du coronavirus ? et de leurs familles en cas de complications, voire de décès ?

Enfin, pendant cette période de confinement, et parce que les réflexions en la matière doivent être engagées, qu'en sera-t-il de "l'après confinement" et "l'après coronavirus" ?

Vous nous avez confirmé le report des réorganisations et réformes mises en œuvre ça et là (SGC, nouvelles DDI, suppressions massives de missions et de postes, réforme des retraites...), mais avec le climat anxiogène qui régnait en DDI avant cette pandémie, comment envisager de nouveau un tel climat pressant et lourd pour les agents, si les réformes engagées sont une nouvelle fois reconduites et mises en œuvre dans la précipitation et sans dialogue social réel constructif.

Nous restons donc dans l'attente de réponses à ces différentes questions et de la tenue d'un CHSCT exceptionnel dès que possible pour nous permettre d'évoquer avec vous toute autre situation que je n'aurai pas mentionné dans le présent message et que chacun des membres du présent CHSCT des DDI ne manquera pas de vous signaler avant ou en séance. »

En première réponse, l'administration a accepté de programmer un nouveau CHSCT des DDI le 27 avril... ce qui illustre le degré de mobilisation des « pilotes des DDI » en période de crise !

Et malgré cette absence de réponses concrètes et de réaction de l'administration de tutelle, les représentants FO ne lâchent rien et vont demander un CHSCT exceptionnel, plus pertinent au regard des situations vécues par les services.

Il sera temps également de revenir sur toutes les problématiques soulevées par nos collègues tant d'un point de vue de la communication qui leur est due que les situations plus personnelles que peuvent aggraver les positions d'isolement liées au confinement.

- l'harmonisation des informations faites aux agents des DDI doit être assurée lorsque les informations ministérielles sont très disparates et que leur circulation au sein des directions n'est pas garantie.
- l'adéquation des situations d'utilisation de moyens personnels et les difficultés financières qui peuvent être rencontrées par les agents.
- les aides pouvant être apportées aux parents d'enfants handicapés.

Pendant ce temps-là dans nos ministères...

Ministère de la Transition Écologique - Cohésion des Territoires

- 3 réunions du CHSCT Ministériel, une 4ème le 9 avril
- une réunion du Comité Technique ministériel à la demande des organisations syndicales le 6 avril (plans de continuité d'activité, arrêt des réformes, continuité de la paie, entretiens professionnels, prévention des violences conjugales, mobilité, gestion des CDD, instruction des dossiers de retraite)
- une note d'allégement des contrôles opposable aux préfets
- une instruction sur les conditions de reprise des chantiers du BTP contestée dès lors que le motif est économique

Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation

- une réunion en format CTM tous les mercredis
- visioconférence avec le Ministre, mardi 7 avril matin
- CHSCT ministériel exceptionnel, mercredi 8 avril après-midi
- de nombreuses questions liées aux missions en abattoirs, aux échéances liées aux dossiers PAC, à la gestion des vacataires

- données par les ministères concernant notamment l'allègement de missions voire la suspension de certains délais engageant l'État et ses agents.

Ministères sociaux

- Une très forte tension dans les ARS
- Un CHSCT ministériel exceptionnel le mercredi 8 avril après-midi

DGCCRF- Ministère de l'Économie et des Finances

- La problématique PCA est particulièrement pesante dans les directions interministérielles, où s'« entrechoquent » les plans de divers ministères et celui des préfectures. Face à cela, les agents sont soumis à des directives contradictoires entre leurs chefs de service locaux et leur direction nationale.
- Audioconférence DGCCRF chaque semaine (mardi).
- Application différenciée des instructions DGAEP, selon que les agents soient en poste en services centraux, en DIRECCTE ou en DDI.
- Seul le recensement de la situation des agents DGCCRF de statut "Centrale" au regard du Covid-19 est connu.

Fédération de l'Administration Générale de l'État – contact@fagefo.fr

Fédération de l'Enseignement, la Culture et la Formation Professionnelle – fnefp@fo-fnecfp.fr

Fédération de l'Équipement de l'Environnement des Transports et des Services – contact@feets-fo.fr

Fédération des Finances – fo.finances@orange.fr

46 rue des Petites Écuries – 75010 Paris